



16ème législature

Question N° : 13356	De M. Franck Allisio (Rassemblement National - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > voirie	Tête d'analyse > Conformité des dos d'âne et ralentisseurs	Analyse > Conformité des dos d'âne et ralentisseurs.
Question publiée au JO le : 28/11/2023		

Texte de la question

M. Franck Allisio appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les 450 000 dos d'ânes et ralentisseurs dénombrés en France. Alerté par plusieurs automobilistes dans la région de Provence-Alpes-Côte d'Azur, il semblerait que de nombreux ralentisseurs qui ont proliféré ces dernières années sur les routes, dans les villes et villages, ne soient pas conformes à la réglementation et représentent en réalité par leur forme et leur emplacement un véritable danger pour les usagers de la route, automobilistes comme motards. Par ailleurs, il est à noter que la multiplication de ces ralentisseurs a un impact direct sur la consommation de carburant à cause des accélérations et des freinages et successifs qu'ils nécessitent, entraînant donc de surcroît une sur-pollution. C'est pourquoi M. le député demande à M. le ministre de mettre en place un audit général des dos d'âne et ralentisseurs de France afin de vérifier qu'ils sont, d'une part, bien nécessaires et conformes à la réglementation. Et si tel n'était pas le cas, il souhaite connaître quelles mesures sont envisagées afin de les mettre aux normes afin qu'ils ne représentent plus aucun danger pour qui que ce soit.